**ATTESTATION PONCTUELLE DE L'EMPLOI DE PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION A DES FINS DE CONSTRUCTIONS AUTRES QUE CELLES RELEVANT DU PERIMETRE DE LA FILIERE REP PMCB**

*Formulaire à compléter et signer*

Date

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de

Dûment habilité(e) à représenter la Société :

Raison sociale

Capital social

Adresse du Siège social

RCS (Numéro et ville)

Numéro SIRET du siège social

Code NAF/APE

☐ Déclare avoir utilisé sur le chantier tel qu'identifié en annexe les produits et matériaux suivants :

☐ Atteste sur l'honneur que ces produits ou matériaux ont été employés à des fins de constructions autres que celles relevant du périmètre de la filière de responsabilité élargie du producteur (REP) des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB), à savoir :

- ☐ La réalisation d'ouvrages de génie civil et de travaux publics ;
- ☐ Autre

Identification du fournisseur de PMCB à double usage destinataire de la présente attestation

Raison sociale :

SIRET :

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait le , à

*[signature de la personne habilitée à engager l'entreprise et cachet de l'entreprise]*

*La délivrance de la présente attestation sur l'honneur implique, de la part de son signataire Client, l'acceptation de la politique de contrôle des éco-organismes, dont la transmission de justificatifs attestant de l'emploi hors bâtiment des produits et matériaux de construction faisant l'objet de la délivrance de la présente attestation.*

**Annexe :** Identification du(des) chantier(s) concernés par la délivrance de la présente attestation

# NOTICE D'UTILISATION
# Attestation ponctuelle de l'absence d'emploi de produits et matériaux de construction entrant dans le périmètre de la filière REP PMCB

Ce modèle d'attestation constitue un justificatif de l'absence d'emploi de produits et matériaux de construction dans le périmètre de la filière REP PMCB.

**Objet :** Ces attestations doivent être utilisées uniquement par les entreprises qui emploient des produits et matériaux de construction à d'autres fins que celles entrant dans le périmètre de la REP PMCB.

**Qui complète et signe ces attestations :**
Elles peuvent être signées par toute entreprise qui emploie des produits et matériaux de construction mis sur le marché par un producteur à des fins autres que celles relevant de la REP PMCB.

En signant ces attestations, les entreprises attestent que les produits et matériaux de construction ont été employés à des fins autres que celles relevant de la REP PMCB, et ne doivent donc pas être assujettis à l'éco-contribution.

La délivrance de cette attestation implique, de la part de son signataire, l'acceptation de la politique de contrôle des éco-organismes, dont la transmission de justificatifs attestant de l'emploi hors bâtiment des produits et matériaux de construction faisant l'objet de la délivrance de la présente attestation.

Deux attestations sont mises à disposition des éco-organismes, en fonction de l'activité de l'entreprise signataire :

- **L'attestation annuelle** de l'absence d'emploi de produits et matériaux de construction relevant du périmètre de la filière REP PMCB. Elle peut être signée par une entreprise qui n'emploie pas, dans le cadre de son activité de produits et matériaux de construction entrant dans le périmètre de la REP PMCB. Elle est valable pour une année.

- **L'attestation ponctuelle** de l'emploi de produits et matériaux de construction à des fins autres que celles relevant du périmètre de la filière REP PMCB. Elle peut être signée au cas par cas par une entreprise qui a une activité mixte, lorsqu'elle n'a pas employé de produits et matériaux de construction dans le périmètre de la REP PMCB, sur un chantier donné. Une fiche descriptive du chantier doit être annexée.

**Mode d'emploi de l'attestation de l'absence d'emploi de produits et matériaux de construction entrant dans le périmètre de la filière REP PMCB**

1. L'entreprise signataire vérifie son éligibilité et opte pour l'attestation correspondant à son activité (attestation annuelle si elle n'intervient pas dans le secteur du bâtiment ; attestation ponctuelle si son activité est mixte, lorsque les produits et matériaux de construction ont été utilisés à d'autres fins sur un chantier donné). Elle imprime l'attestation sur papier à en-tête.

2. L'entreprise complète toutes les mentions requises sur l'attestation, qui sont obligatoires :

    a. Les mentions relatives aux éléments d'identification de la société et du signataire. Le signataire doit être dûment habilité à l'effet de signer l'attestation du fait des statuts de l'entreprise ou titulaire d'une délégation de pouvoir / de signature à cet effet (à produire si besoin) ;

    b. Les mentions relatives à l'emploi des produits et matériaux de construction. Le signataire doit indiquer s'ils ont été utilisés soit pour la réalisation d'ouvrages de génie civil et de travaux publics soit à d'autres fins (à préciser) ;

    c. Pour l'attestation ponctuelle uniquement : les mentions relatives aux produits et matériaux de construction utilisés par l'entreprise. Une fiche du chantier identifiant le nom du chantier, l'adresse du chantier, les dates de début et fin du chantier, le nom du maître d'ouvrage doit être annexée.

3. L'entreprise date, signe l'attestation et appose son cachet.

4. L'entreprise signataire s'engage à se conformer aux contrôles qui pourraient être menés par les éco-organismes. A ce titre, elle doit être en mesure de justifier, documents à l'appui (bons de commande avec identification du chantier, bons de livraison,…), de l'usage hors bâtiment des produits et matériaux faisant l'objet de l'attestation. Elle s'engage à les transmettre aux éco-organismes agréés REP PMCB sur simple demande.

5. L'attestation doit être conservée 4 ans par le producteur ou le revendeur de PMCB, de manière à être mise à disposition de l'éco-organisme en cas de contrôle.